



L'Europe de la croissance, de l'emploi et de l'intégration solidaire

Pervenche Berès, rapporteure thématique
Karine Berger, rapporteure thématique
Pierre-Alain Muet, Liêm Hoang-Ngoc et Thomas Petit



Principaux enjeux

Les attaques spéculatives des marchés financiers contre la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et l'Italie de 2010 à 2012, l'effondrement des banques à Chypre, ont éclairé d'un jour nouveau l'inachèvement politique de l'Union européenne, l'impossibilité d'un marché commun et d'une monnaie commune sans la création d'une union sociale et politique. Alors même que la sortie d'un État-membre de la zone euro signifierait la fin de l'Union économique et monétaire, et donc de l'Union européenne, des conservateurs ont défendu en 2010 l'hypothèse d'une sortie de la Grèce. Un risque réel d'explosion de la zone euro est né de la logique intergouvernementale appliquée entre mai 2010 et le printemps 2012 en Europe : un désaccord profond entre chefs d'État et de gouvernement majoritairement à droite est apparu quant au degré de solidarité dont les États de l'Union devaient faire preuve pour empêcher la faillite de certains États alors que, depuis le passage à l'euro, l'écart entre États du Nord et du Sud, entre le centre et la périphérie, s'est creusé. Après trois ans de crise, l'Europe est désormais jugée par le reste du monde comme une entité sans chef, sans stratégie, et comme une construction éphémère.

Le Parti socialiste veut relancer la construction européenne au service des peuples, en impulsant un changement profond de la gouvernance de la zone euro en faveur d'une solidarité accrue entre les pays et d'une réorientation des politiques budgétaires et monétaires dans le sens du progrès social. Aujourd'hui, l'espoir de progression sociale et de prospérité économique est affaibli, voire remis en cause. Les plongées dans l'austérité de la Grèce, du Portugal ou de l'Espagne, en abandonnant le rêve européen de progrès, et surtout en conduisant ces pays dans une impasse macro-économique totale, remettent profondément en question le choix de ces peuples pour l'Europe.

Les mesures de solidarité d'urgence se sont mises en place au prix du renforcement de la surveillance budgétaire et de l'intervention d'une troïka sans légitimité démocratique (Commission européenne, BCE, FMI). Les premiers pas vers une politique commune en faveur de la croissance ont été obtenus par François Hollande lors du sommet de juin 2012.

L'avenir de la zone euro est désormais totalement lié au renforcement de la solidarité entre ses États-membres, de sa capacité à réduire ses déséquilibres macroéconomiques internes et à financer les investissements de long terme créateurs d'emplois. Pour restaurer sa stabilité, il faut remettre à plat les mécanismes et la gouvernance actuels.

1. Organiser la convergence de l'Union économique et monétaire : vers une véritable intégration solidaire

L'explosion de la zone euro a bel et bien eu lieu lorsque les marchés financiers ont différencié la qualité de la dette souveraine libellée en euros des différents États-membres. Le choc des compétitivités des États-membres sans convergence a mis en concurrence leurs choix politiques notamment sociaux.

À court terme, pour endiguer la crise, il est urgent de rouvrir la négociation sur les plans imposés à la Grèce et à l'Espagne, plans d'austérité aveugle qui les maintiennent dans la récession sans aucun effet sur la réduction de leur dette publique (la Grèce notamment rembourse en intérêts autant que l'Europe lui prête chaque année). Sans une remise à plat de la dette de ces pays, la crise de toute la zone euro se prolongera. Une réduction des déficits publics ne peut être envisagée que de manière pragmatique en fonction d'objectifs crédibles de solde structurel, sans entraver les stabilisateurs automatiques, et de priorité à donner à la reprise de l'activité.

Pour l'avenir de la zone euro, les niveaux de vie, de protection sociale et même les structures fiscales et économiques des États-membres doivent converger. Cela passe par :

- > des politiques ambitieuses pour que les déséquilibres macroéconomiques qui entravent la cohésion et le développement de la zone euro puissent être corrigés ;
- > une coordination beaucoup plus poussée des politiques budgétaires : la discipline n'est possible que par la solidarité et des stratégies coopératives ;
- > la convergence fiscale et une lutte efficace contre le dumping fiscal.

Enfin, la politique menée par la BCE a profondément changé depuis décembre 2011. Sans changer de statut, la BCE a changé d'objectif avec le lancement du LTRO et le triplement de son bilan en l'espace de trois ans ou encore par le rachat sur le marché secondaire des obligations souveraines des États acceptant d'appliquer les programmes d'ajustement macroéconomiques de la Troïka.

Propositions :

La crise s'est nourrie des divergences macroéconomiques et sociales entre États-membres de la zone euro sur fond d'approfondissement du marché intérieur. « L'austérité sans fin » dénoncée par le président de la République est aggravée par la poursuite du seul objectif de compétitivité salariale au sein même de l'Union économique et monétaire, et conduit les États à développer des stratégies libérales non coopératives fondées sur la baisse des rémunérations

du travail et le dumping social et fiscal. Les socialistes européens revendiquent l'élaboration d'un pacte de convergence et de solidarité européen reposant sur :

- 1 | la création d'un salaire minimum européen déclinée au sein de chaque État afin d'assurer une convergence par le haut des rémunérations,
- 2 | une harmonisation de l'assiette et une convergence progressive des taux des principaux instruments fiscaux (impôt sur les sociétés, impôt sur l'épargne, TVA ...),
- 3 | une coordination renforcée des politiques économiques et budgétaires nationales au travers d'objectifs européens définis par le semestre européen et faisant l'objet d'un suivi communautaire. Le Pacte de stabilité doit être révisé pour tenir compte des spécificités de chaque État afin de poursuivre parallèlement l'objectif de maîtrise des déficits publics et assurer le soutien des dépenses d'avenir indispensables qui doivent être sanctuarisées au service d'un modèle de développement durable et créateur d'emplois,
- 4 | retrouver les origines de l'Union européenne avec le développement de stratégies industrielles et la création d'une communauté européenne de l'énergie pour renforcer l'indépendance de l'UE, promouvoir les énergies renouvelables et accroître l'efficacité énergétique. Pour avoir un impact sur le niveau de croissance potentielle de l'Union, ces investissements devraient représenter 1 % du PIB de l'Union européenne,
- 5 | le Mécanisme européen de stabilité doit bénéficier d'une licence bancaire et accéder aux liquidités de la Banque centrale européenne afin d'assurer le rôle de prêteur en dernier ressort au sein de la zone euro et constituer un pare-feu efficace aux attaques spéculatives dirigées contre les dettes souveraines des États. À l'occasion de la prochaine révision du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, le mandat et les modalités d'intervention de la Banque centrale européenne doivent être révisés afin d'assurer que la conduite de la politique monétaire soit mise au service des objectifs de croissance et de création d'emplois au même titre que l'objectif de stabilité des prix,
- 6 | la mutualisation à grande échelle des dettes des États-membres de la zone euro sera nécessairement garantie par la convergence des modèles économiques, sociaux et fiscaux au sein de la zone euro. À moyen terme, la création de titres de dette de la zone euro à maturité courte – les « *EU bills* » - doit aussi être envisagée pour permettre aux États-membres de

la zone euro de faire face à des difficultés de financement de leur dette sur une courte période.

2. Vers un budget européen autonome sans marchandage ?

La zone euro représente une communauté de destin dont le bon fonctionnement ne se résume pas à celui du marché intérieur ou à la juxtaposition de politiques économiques nationales, mêmes coordonnées. Un budget commun significatif et financé par des ressources propres est nécessaire pour répondre aux enjeux de l'Union européenne :

- > la création de ressources propres additionnelles doit être envisagée au cours de la prochaine législature 2014-2019 : part de l'impôt sur les sociétés harmonisée à l'échelle de la zone euro et/ou de l'Union, mise en œuvre d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne ;
- > la capacité budgétaire propre à la zone euro constituera un instrument privilégié pour mener à bien des politiques contra-cycliques au sein de l'UEM, favoriser la convergence des performances économiques et assurer la cohésion sociale entre pays de la zone euro ;
- > une part significative (environ 80 %) du produit de la taxe sur les transactions financières sera communautarisée et se substituera aux contributions nationales des États-membres évitant ainsi un marchandage stérile.

3. Réguler l'ensemble des marchés financiers et le système bancaire pour protéger notre choix d'une Union au service de l'emploi et de l'économie réelle

Le chantier de la régulation financière et bancaire doit être mené jusqu'au bout : c'est une priorité de la prochaine décennie car c'est aussi le manque de volonté politique face aux marchés qui a précipité la crise de 2010-2011. Les socialistes français devront être vigilants sur la mise en œuvre de l'Union bancaire voulue par François Hollande à laquelle ont résisté les conservateurs britanniques et allemands. Il faut notamment encore mettre en place une autorité de résolution bancaire distincte de la BCE et un fond de résolution abondé par tous les établissements financiers transfrontaliers.

En même temps, il faut obtenir la mise en œuvre des directives CRDIV avant le changement de Commission européenne : la régulation des salaires/bonus des traders et les obligations de transparence des banques dans les paradis fiscaux ne peuvent plus attendre. La directive sur la régulation bancaire, inspirée du rapport Liikanen, doit aussi être fortement défendue à l'échelle de l'Union.

Propositions :

- > interdiction des activités des groupes opérant dans les paradis fiscaux. La liste des territoires fiscaux non coopératifs sera établie à l'échelle internationale ou à défaut au niveau européen ;
- > la révision de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne doit être débloquée pour s'appliquer à de nouveaux produits et à un champ d'acteurs plus larges ; l'échange automatique d'informations fiscales doit être une priorité au cours de la prochaine législature en faisant notamment pression sur les derniers États européens récalcitrants (Luxembourg, Autriche) ouvrant la voie à la renégociation des conventions fiscales de l'Union avec les pays tiers ;
- > la réglementation des hedge funds adoptée en 2010 doit être considérablement renforcée, notamment en matière de limitation des risques spéculatifs liés à l'endettement privé ;
- > la garantie européenne des dépôts doit être réaffirmée pour tous les États en toutes circonstances et doit déboucher sur la création d'ici 2019 d'un fonds unique des dépôts européens ;
- > l'encadrement des activités des agences de notation doit être poursuivi notamment avec la création d'une agence européenne publique et l'obligation de publication sur les titres de dettes publiques à dates fixes.

4. Refonder la légitimité démocratique du processus décisionnel communautaire (en liaison avec le groupe de travail N°4)

La définition des grandes orientations de politique économique européenne doit s'accompagner d'un renforcement de la légitimité démocratique du processus décisionnel.

La Commission européenne a proposé en juin 2010 la mise en place du « *Semestre européen* », pour coordonner en amont les politiques budgétaires et économiques des États-membres de la zone euro, en lien avec la stratégie EU 2020 et le Pacte de stabilité et de croissance sur la base d'un document synthétique proposé en fin d'année par la Commission européenne, "l'examen annuel de croissance".

Aujourd'hui, le semestre européen conduit à des négociations opaques entre le Conseil et la Commission. Il est le cadre au sein duquel le suivi de l'assainissement des finances publiques (« Programmes de stabilité et de convergence (PSC) ») doit être compatible avec la réalisation des objectifs de la stratégie EU 2020 (Plans nationaux de réforme (PNR)). En parallèle, les différents dispositifs de solidarité mis en place l'ont été sur une base intergouvernementale (MES, Troïka, TSCG), sans contrôle parlementaire.

Propositions :

- > le Parlement européen doit pouvoir être co-législateur de « *l'examen annuel de croissance* » au même titre que le Conseil et déterminer le cadre général des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de l'Union ; les parlements nationaux doivent pouvoir discuter et amender les PSC et les PNR afin d'assurer une appropriation effective et une meilleure cohérence des objectifs de politique économique européens. Cette procédure devra également concerner les éventuels contrats en cours d'élaboration ;
- > le Parlement européen devra dès 2014 adapter sa structure interne pour répondre aux problématiques propres à la zone euro. La création d'une commission spécifique, dotée de prérogatives législatives ad hoc, à laquelle seuls les parlementaires membres de la zone euro ou ayant vocation à la rejoindre appartiendraient, doit être envisagée ;
- > le Directeur général du MES devra être approuvé par le Parlement européen ; la Troïka devra également faire l'objet d'un contrôle démocratique auprès du Parlement européen.

5. Une politique européenne pour l'emploi

L'augmentation significative du chômage, notamment des jeunes dans de nombreux États-membres de la zone euro, porte en germe le risque de déséquilibres insoutenables et d'une génération sacrifiée. Pour relever ce défi, il convient de mettre en œuvre à l'échelle européenne un dispositif visant à assurer l'entrée sur le marché du travail des jeunes européens dans des conditions économiques et sociales décentes :

- > la prise en compte des déséquilibres sociaux générés par le fonctionnement de l'UEM ;
- > l'adoption d'un véritable pilier social de l'UEM ;
- > l'analyse d'impact en termes d'emploi des politiques économiques menées ;
- > la « *garantie en faveur de la jeunesse* » visant à permettre dans les quatre mois à un jeune sans emploi ou sortant du système éducatif de se voir proposer une nouvelle formation, un enseignement, un apprentissage, un stage ou un emploi devra être généralisée et son enveloppe annuelle portée à 10 milliards d'euros ;
- > l'encadrement des stages, de leur rémunération et de leur protection sociale, devra faire l'objet d'une harmonisation européenne au cours de la prochaine législature.